



# COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

<b>Trente-neuvième session</b>
<b>Rome (Italie), 15-20 octobre 2012</b>
<b>Point III.b de l'ordre du jour</b>
<b>TABLE RONDE: SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>
<b>Questions portées à l'attention du Comité</b>

1. Le Comité salue le travail du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et le changement climatique et le rapport y afférent.
2. Prenant note du besoin urgent de prendre des mesures pour lutter contre les effets du changement climatique de manière cohérente, le Comité invite les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes du CSA, le cas échéant;
  - a) à associer les questions de sécurité alimentaire et les questions de changement climatique et à renforcer la résilience des groupes vulnérables et des systèmes alimentaires face au changement climatique, notamment en:
    - augmentant les investissements pour renforcer la sécurité alimentaire face aux menaces du changement climatique, et en particulier pour l'adaptation à ses effets néfastes, l'utilisation durable des ressources naturelles, la gestion de l'eau et la conservation des sols;
    - élaborant des politiques et des programmes liés au changement climatique pour renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture durable, les forêts et les pêches, la prise en compte des droits des peuples autochtones et le droit à l'alimentation (États Membres, organisations internationales);
    - renforçant les capacités nationales et locales en matière de lutte contre les problèmes liés au changement climatique et à la sécurité alimentaire, et notamment en améliorant les services de vulgarisation, en soutenant les réseaux d'agriculteurs et en mettant les

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

- prévisions météorologiques à la disposition des petits producteurs d'aliments et des pasteurs (États Membres, organisations internationales);
- procédant à des évaluations régulières des risques et des vulnérabilités, en tenant compte de perspectives sensibles aux enjeux de l'égalité hommes-femmes et de la nutrition, et en améliorant les systèmes d'alerte précoce (États Membres, organisations internationales);
  - élaborant des politiques d'utilisation des terres intégrées pour la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en respectant les priorités définies au niveau national (États Membres);
  - intégrant l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe aux politiques et aux programmes en faveur de la sécurité alimentaire (États Membres, organisations internationales);
  - mettant en œuvre les initiatives proposées dans les Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique et en appuyant l'intégration de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans la planification nationale en matière d'adaptation aux effets du changement climatique, notamment grâce à de nouvelles sources de financement ou à l'accroissement des financements existants (États Membres, organisations internationales);
  - mettant en œuvre le Programme-cadre de la FAO sur l'adaptation au changement climatique, le cas échéant, en vue de soutenir les efforts déployés par les pays dans ce domaine.
- b) à créer les conditions nécessaires pour faciliter un meilleur accès aux ressources génétiques en particulier, ainsi qu'une meilleure utilisation de ces ressources, en:
- ratifiant et en appliquant le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (États Membres), le cas échéant, et en mettant en place un programme de conservation *in situ* dans les exploitations et dans la nature ainsi que des systèmes de gestion de l'information en vue de faciliter l'accès à la diversité génétique et son utilisation (États Membres, organisations internationales);
  - invitant la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à poursuivre et à intensifier ses travaux sur le changement climatique et les ressources génétiques, et notamment sur la conservation et l'utilisation de ces dernières dans le cadre de l'adaptation au changement climatique (États Membres);
  - invitant le Groupe d'experts de haut niveau à examiner, dans son futur plan de travail, la question des ressources génétiques et de la sécurité alimentaire, qui couvrirait entre autres l'adaptation au changement climatique, les systèmes physiques et les questions commerciales et juridiques;
- c) à mettre au point des stratégies agricoles qui tiennent compte de la nécessité de réagir face au changement climatique et de préserver la sécurité alimentaire, notamment en:
- aidant les agriculteurs à utiliser les terres de manière durable, notamment en limitant les changements d'affectation des terres, tout en tenant compte des besoins, des priorités et du contexte spécifiques au pays et à la région;
  - aidant les agriculteurs à adopter des pratiques de culture et de pâturage de nature à prévenir la dégradation des terres et la perte de carbone du sol, à accroître l'efficacité d'utilisation de l'azote, à améliorer la productivité de l'élevage et l'utilisation des fumiers, à améliorer la gestion de l'eau, en particulier pour la production rizicole, et à intensifier le recours à l'agroforesterie;
  - fournissant des évaluations et en élaborant d'autres types de stratégies de développement agricole, en tenant compte des différences entre les systèmes agricoles et entre les conditions régionales et locales (FAO et FIDA, en partenariat avec les institutions de recherche et des initiatives telles que l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture);

- promouvant une consommation responsable, les gains d'efficacité dans la chaîne alimentaire ainsi que la réduction des pertes après récolte (États Membres, en partenariat avec le secteur privé et la société civile).
- d) à intensifier la recherche et à améliorer la collecte et le partage d'informations, en:
- augmentant les investissements publics en faveur de la recherche sur l'adaptation au changement climatique, afin de s'assurer qu'elle soit en phase avec les objectifs de développement agricole durable, de sécurité alimentaire et de nutrition;
  - encourageant les échanges d'informations entre les programmes de recherche mondiaux sur le changement climatique et la sécurité alimentaire (États Membres, organisations internationales); à cet égard, il convient de demander au Groupe d'experts de haut niveau de nouer le dialogue avec les institutions compétentes et de faire rapport au CSA afin d'aider les membres à classer leurs interventions futures par ordre de priorité;
  - collectant davantage de données biophysiques, en évaluant les pratiques, les performances et les impacts actuels et en organisant des échanges de vues, le partage des expériences, la coopération et la coordination sur les questions transfrontières, et ce aux niveaux régional et sous-régional (organisations internationales). À cet égard, il convient de demander à la FAO de faciliter le dialogue avec les institutions compétentes sur un mécanisme qui permettrait d'améliorer la collecte et le partage de données sur le changement climatique et la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale, et d'en faire rapport au CSA.
- e) à faciliter la participation de toutes les parties prenantes au processus de prise de décision et à la mise en œuvre de politiques et de programmes dans le domaine de la sécurité alimentaire pour lutter contre le changement climatique, en:
- encourageant les organes de concertation multipartites aux niveaux local, national et régional afin que les communautés locales et les groupes les plus vulnérables, ainsi que le secteur privé, participent pleinement aux processus décisionnels dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de l'évaluation des plans, des politiques et des programmes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et compte tenu de leur impact sur la sécurité alimentaire;
  - aidant les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les populations les plus touchées par la faim, les associations de petits producteurs et les associations d'agricultrices à participer pleinement à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques et des programmes dans le domaine de la sécurité alimentaire pour lutter contre le changement climatique.
- f) à prôner une reconnaissance plus explicite de la sécurité alimentaire et du droit à une nourriture adéquate dans les activités de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans le contexte des objectifs, des principes et des dispositions de ladite Convention, en:
- invitant la FAO à collaborer avec le Secrétariat de la CCNUCC en vue de l'organisation d'un atelier ouvert à tous les membres et participants du CSA et destiné à faciliter l'échange d'informations et à renforcer le dialogue politique;
  - invitant le Secrétariat à transmettre au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et au Secrétariat de la CCNUCC, pour information, le rapport du Groupe d'experts de haut niveau<sup>1</sup> sur la sécurité alimentaire et le changement climatique, et à transmettre le présent document au Secrétariat de la CCNUCC pour examen, le cas échéant.

---

<sup>1</sup> Les opinions exprimées dans le rapport ne reflètent pas nécessairement l'avis officiel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, celui de ses membres et participants ou celui du Secrétariat.

- g) à demander au Groupe de travail à composition non limitée du CSA chargé de l'évaluation de définir des moyens efficaces d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations ci-dessus.